

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Jousse, Daniel, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670, \(1763\) | Les différentes peines](#)

Jousse, Daniel, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670, (1763) | Les différentes peines

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0400

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Jousse, Daniel](#)

Références bibliographiques[Jousse, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30664280n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : , (? -- ?)

TITRE pas de titre...

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE pas de date...

EDITEUR pas d'éditeur...

Jouille.
A été imprimé sur l'ordre
immédiat 1763.

Les différents points.

401

A. On parle de plusieurs

xxxv

- points corporels : uort, empulsion, fouet, fléchissement
- points qui punissent l'accusé et au honneur de la
république : amende honorable, prison.
- _____ d'un bien : contumace, on ne le.

B. On a parlé sur eux, elle nouveauté

- legale : celle qui sont établies par les lois du
Royaume et les lois locales
- celle qui sont fondées sur l'usage, et qui
"sont reçues uniformément de la Tric^{te}"
- celle qui sont arbitraires ~~et~~ qui dépendent de
la modération de Jure, et qui s'ajoutent à proportion
de la grandeur du crime :



xxxvi

C. "Les points qui sont en usage au F^u
de la Tric^{te} ordinaire de Justice sont :

le feu, la roue, la potence, les tris hanches,
la poutre de la mine sur de lair, les galères à
vents ou à perpétuité; le bannissement perpétuel ou
à court, le royaume couronné, le bannissement, le bannissement
coupé ou percé et forcé, le fouet, le

Heinrich, Pierre de l'ordonne, le ^{Cr. Ton} carré,
la relation à l'empire ou à l'ordre de l'union
de force, le ^{Cr. Ton} "d'administration"

De la mise au point de l'œuvre, il y a eu
un "père, militant" : l'écriture, la
co-ordination et aussi, l'équilibre, elle de
purer par les répétitions, de la mise en un état
de lois."

p xxxiv : La qu. est l'œuvre "qui se remplit de
penser la œuvre, mais sans l'œuvre avec l'œuvre
+ ~~simple~~ ample."